

Déclaration sur l'attentat terroriste perpétré à QUÉBEC

Québec | 1-4 février 2017

Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni à Québec du 1^{er} au 4 février 2017 :

- RAPPELANT** la *Résolution sur le terrorisme international*, adoptée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en session plénière à Antananarivo (Madagascar) du 9 au 12 juillet 2016, qui affirme que le terrorisme, dans toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, constitue une menace pour la paix et pour la sécurité internationale, et que les massacres perpétrés par les groupes terroristes portent atteinte aux valeurs de la civilisation et de l'Humanité, et ce, dans toutes les régions du monde ;
- CONSIDÉRANT** que le terrorisme va à l'encontre de l'ensemble des valeurs, des objectifs et de la mission de la Francophonie, notamment en ce qui a trait à la démocratie, à la promotion des droits de l'Homme et au dialogue des cultures ;
- CONDAMNE** fermement l'acte terroriste perpétré au Centre culturel islamique de Québec, grande mosquée de la capitale québécoise, qui fait état de 6 morts et plusieurs blessés ;
- CONDAMNE** fermement tout acte et propos haineux visant à ostraciser un groupe d'individus sur la base d'une caractéristique religieuse, raciale, ethnique ou sexuelle ;
- RÉITÈRE** avec détermination son soutien et sa solidarité aux populations et aux communautés religieuses victimes du terrorisme, notamment à la communauté musulmane fréquemment affectée par ce fléau ;
- EXPRIME** le soutien de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie aux proches des victimes et au gouvernement québécois dans la lutte contre la radicalisation et le terrorisme, dans le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.